



**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 11 décembre 2024, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 4 décembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 représentants 46 voix
 Nombre de membres présents : 10 représentants 15 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 24 représentants 39 voix

Délibération n° BS-2024/52

Objet : Convention territoire équestre

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix REY Freddy	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie DELPHIN Maurice
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix DOLGOPYATOFF BURLET Céline GERIN Anne	ESCARON Dominique MICHALLET Bernard MOREL Véronique
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix DEPINOIS Marc PICHON-MARTIN Bertrand

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix BERANGER Nathalie à REY Freddy VIAL Cédric à REY Freddy	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix CHAVAND Christelle à PICHON-MARTIN Bertrand GUSMEROLI Stéphane à PICHON-MARTIN Bertrand CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix BOIX-NEVEU Arthur à BREYTON Stéphanie BOUZON Elodie DUPRAZ Fabien à MICHALLET Bernard EGO Catherine à DOLGOPYATOFF BURLET Céline LAVAL Sylvain à GERIN Anne POZO Jean-Christophe à MICHALLET Bernard
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix WOLFF Corine à GERIN Anne GUIGUE Gilbert	
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix BÂABÂA Jimmy à BREYTON Stéphanie HABFAST Claus à ESCARON Dominique BONNARDON Pierre à DOLGOPYATOFF BURLET Céline	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MOLLIERE Denis à ESCARON Dominique

Votants (en voix) : 39
 Exprimés (en voix) : 39
 Pour : 39
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Convention territoire équestre

CONTEXTE

En 2022 le Parc naturel régional de Chartreuse s'est engagé dans la structuration d'itinérances en Chartreuse : pédestres, équestre et vélo. Pour travailler la filière équestre, le Parc a mobilisé l'expertise de l'association Isère Cheval Vert, avec le soutien des Départements Isère et Savoie. Si la mission confiée portait à l'origine sur une étude d'opportunité, engagée sur une partie du massif, force est de constater que les retours terrains ont été favorables, tant en matière d'itinéraires accessibles, d'hébergeurs prêts à accueillir des cavaliers et leur monture, et l'intérêt de plusieurs EPCI pour entrer dans la démarche.

Pour concrétiser l'opération, le plan régional pour la filière équine a été mobilisé pour mettre en œuvre le balisage équestre sur les itinéraires retenus, et aménager des équipements types haltes équestres, portillons de franchissement des barrières d'alpage, ou encore décliner les topoguides supports à la découverte des itinérances du massif.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Pour ancrer la démarche auprès des acteurs du territoire et notamment des hébergeurs, il est proposé d'entrer dans le label territoire de tourisme équestre. L'entrée dans ce label passe par la signature d'une convention entre le PNR et Isère Cheval vert, dans laquelle : Isère cheval vert s'engage, pour les hébergeurs de Chartreuse (Isère et Savoie) adhérents aux offices de tourisme de la destination à :

- Assurer une visite conseil en vue de la validation de leur offre
- Intégrer ces hébergeurs dans le réseau de gîtes équestres de l'Isère
- Remettre à ces hébergeurs un panonceau signifiant leur appartenance au réseau
- Mettre à jour la fiche APIDAE avec les éléments spécifiques liés à l'accueil des cavaliers
- Mettre en avant ces hébergeurs sur le site web : www.isere-cheval-vert.com et dans le cartoguide « itinéraires et gîtes équestres de l'Isère » édité par ICV chaque année
- Annuler la cotisation des hébergeurs
- Mettre en avant le logo du Parc et de Destination Chartreuse sur son site internet et sur le cartoguide « Itinéraires et gîtes équestres de l'Isère »
- Fournir au PNR une plaque avec le logo « territoire de tourisme équestre » et le contenu de la charte graphique pour affichage dans les locaux et sur les documents de promotion
- Co-organiser avec le PNR un évènement lors de la signature de la convention et un temps d'échange annuel avec les acteurs de la filière en Chartreuse (bilan, perspectives).

Le Parc de Chartreuse s'engage à :

- Contribuer à hauteur de 500€ (montant défini pour les territoires de plus de 40 communes)
- Afficher un lien vers le site Internet de Isère Cheval vert sur son site Internet

La convention est signée pour l'année 2025 ; elle sera reconduite par avenant, au minimum sur trois ans, soit jusqu'à fin 2027.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***D'approuver la convention avec Isère Cheval vert,***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, ainsi que les avenants.***

Ainsi fait et délibéré le 11 décembre 2024,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **13 DEC. 2024**

